

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

**MARCHE DE NOEL 2023 AU PHARE A TOURNEFEUILLE**

**Samedi 9 décembre de 10h à 21h et**

**Dimanche 10 décembre de 10h à 18h**



**Toutes ces pièces sont impérativement à nous retourner par mail à [contact@madeintournefeuille.fr](mailto:contact@madeintournefeuille.fr) . Aucun envoi postal ne sera traité.**

- **Convention ci jointe complétée « lues et acceptées »**
- **Pièce d'identité recto verso**
- **Justificatif d'activité : de type Kbis, ou registre du commerce...etc**
- **Assurance RC professionnelle valide, couvrant l'événement (date et activité)**

**Toute inscription est soumise au règlement de la réservation par le site [madeintournefeuille.fr](http://madeintournefeuille.fr). Votre dossier complet sera étudié et une réponse vous sera donnée au plus tard le 30 octobre 2023. En cas de refus, vous serez remboursé le jour même de la notification.**

**Nous avons hâte de vous retrouver et de partager notre marché de Noël 2023 avec vous.**

**A très vite !**

**Le bureau de Made in Tournefeuille**

## CONVENTION

### MARCHE DE NOEL 2023 AU PHARE A TOURNEFEUILLE

Samedi 9 décembre de 10h à 21h et

Dimanche 10 décembre de 10h à 18h



Il est convenu entre les soussignés :

Nom, prénom :

agissant en qualité de :

pour la société ou l'entreprise :

N° SIRET :

Ci-après dénommé « exposant »

Et, l'Association des artisans, commerçants et professions libérales Made in Tournefeuille (MIT)  
Domiciliée Maison des associations – Place de la mairie - 31170 Tournefeuille  
enregistrée sous le SIREN 884 197 401 – Sous-Préfecture de Toulouse, ci-après dénommé «  
organisateur »

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 : DISPOSITIONS GENERALES

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'occupation du Phare dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'association des artisans, commerçants et professions libérales de Tournefeuille dit l'organisateur. Le MN se déroulera au Phare de Tournefeuille - 32 Route De Tarbes. Les horaires d'ouverture au public du MN 2023 sont : **samedi 09 décembre 2023 de 10h à 21h et dimanche 10 décembre 2023 de 10h à 18h.**

Le site sera ouvert aux exposants le **samedi matin de 7h30 à 9h30**. Les stands resteront en place dans la nuit de samedi à dimanche, le Phare bénéficiant d'un système de sécurisation. Le démontage des stands se fait à partir de 18h00 le dimanche et doit être terminé à 20h au plus tard. Tout remballage est interdit avant le dimanche à 18h00, afin de ne pas perturber le trafic, la sécurité et l'évènement. Chaque exposant devra notamment respecter la présente convention **ET** ses conditions générales de vente, les règlements de la Mairie de Tournefeuille, du Phare et se conformer à tout e-mails qui seront adressés.

Les produits et services proposés à la vente, doivent avoir un caractère avéré d'artisanat d'art, de décoration, produits régionaux, alimentation, en lien avec les fêtes de fin d'année et respecter les règles sanitaires et morales.

L'exposant procédera à la décoration de son stand au couleur de Noël : rouge, vert, blanc, doré et/ou argenté. L'éclairage de la salle sera tamisé afin de garantir une ambiance « esprit de Noël », les exposants sont invités à prévoir **leur propre éclairage** (sur batterie ou forfait électrique à prendre en option payante) afin de mettre en lumière les produits proposés le cas échéant.

#### Article 2 : Emplacements

L'emplacement est pourvu d'une table de 183 cm par 76 cm et hauteur 74cm, charge maximale 500kg ainsi que d'une chaise. (Surface des emplacements 4 à 5m2 table comprise et 1.83m de linéaire)

#### Article 3 : Réservations

Toutes les inscriptions sont soumises au règlement de la réservation par le site [madeintournefeuille.fr](http://madeintournefeuille.fr). Elles seront examinées dans l'ordre d'arrivée, et sous réserve d'être complètes. A la suite de quoi, l'association donnera son retour au plus tard le **31 octobre 2023**, sans que celle-ci ait à justifier son acceptation ou non. La sélection est opérée à partir du dossier de chaque candidat, de la nature et qualité des produits proposés et de l'équilibre souhaité du type d'exposants. En cas de refus, vous serez remboursé le jour même de la notification.

#### Article 4 : Désistements

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible au-delà du 10 novembre 2023

#### Article 5 : Exclusion

Le non-respect de tout ou partie de cette convention et de ses conditions générales de vente entraînera l'exclusion de l'exposant contrevenant, sans indemnisation. L'exclusion pourra avoir lieu selon la volonté de l'organisateur conformément aux énoncés des articles précédents.

#### Article 6 : RGPD et droit à l'image

Lors de nos événements, des photos seront prises, postées sur les réseaux et notre site (cf CGV MIT Article 26 RGPD).

#### Article 7 : Attestation sur l'honneur

Cette convention est un complément des conditions générales de vente applicables à nos événements et consultables sur notre site [madeintournefeuille.fr](http://madeintournefeuille.fr), en la signant, vous attestez en avoir pris connaissance et les acceptez sans réserve.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'exposant : Nom Prénom Signature

Précéder de la mention « Lues et acceptées »